



## DÉPARTEMENT ÉCONOMIE GESTION

**Année universitaire 2023-2024**

**Master 2 Droit Économie Gestion  
Mention « Gestion de l'environnement »  
Parcours  
« Économie et Gestion de l'Environnement  
et Développement Durable »**

## Guide des études

### Plan du guide des études :

1. COORDONNÉES DES RESPONSABLES DE FORMATION ET DU SECRÉTARIAT .....	2
2. INTRODUCTION.....	3
3. CALENDRIER .....	4
4. ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE.....	7
5. PROGRAMME DES COURS .....	9
6. DESCRIPTIF DES COURS.....	11
7. MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES.....	25
8. LANSAD ET CLES .....	34
9. CATALOGUE DES BONUS 2023-2024 .....	37
10. LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS, LE HARCÈLEMENT ET LES VIOLENCES SEXISTES.....	37

1. Coordonnées des responsables de formation et du secrétariat

---

**Responsable du Master 2 :**

Iratxe CALVO-MENDIETA  
Maîtresse de conférences en économie

Email : [iratxe.calvo@univ-littoral.fr](mailto:iratxe.calvo@univ-littoral.fr)

Adresse : Centre universitaire des Darses  
189 B avenue Maurice Schumann  
BP 65526  
59379 DUNKERQUE Cedex 1

Accueil des étudiants : sur rendez-vous pris par Email.

**Présidente de jury du Master 2 :**

Séverine FRÈRE,  
Professeure d'aménagement du territoire

Email : [severine.frere@univ-littoral.fr](mailto:severine.frere@univ-littoral.fr)

**Secrétariat pédagogique :**

Karine VERMERSCH

Email : [secretariat.egedd@univ-littoral.fr](mailto:secretariat.egedd@univ-littoral.fr)

Adresse : Centre universitaire de la Citadelle – Bureau 1406  
220 avenue de l'université - B.P. 65526  
59379 DUNKERQUE Cedex 1

Téléphone : 03.28.23.68.83

Horaire du secrétariat :

8h30 - 12h et 13h30 - 16h : lundi, mardi, jeudi et vendredi

8h30 - 11h30 : mercredi

**Site du Master :** <http://master-egedd.univ-littoral.fr>

**Emploi du temps en ligne :** <http://edt.univ-littoral.fr/public>

## 2. Introduction

---

### 1.1 Objectif de la formation

Ce master professionnalisé vise à offrir une **double compétence** : l'économie et la gestion de l'environnement. Il s'adresse à des étudiants soucieux d'acquérir une compétence professionnelle leur permettant d'identifier et de gérer des problèmes spécifiques liés à la gestion et la protection de l'environnement au sein d'une entreprise ou d'une organisation afin de pouvoir proposer un diagnostic et une aide à la décision en matière d'environnement, que ce soit au sein d'une entreprise privée, d'un cabinet d'expertise ou d'une administration.

### 1.2 Public concerné

Le master s'adresse à deux types de publics :

- d'une part, à des étudiants ayant une formation générale de niveau Bac + 3 en économie ou gestion (licence en économie-gestion, etc.) désireux de compléter ou d'orienter leur carrière professionnelle dans les métiers de l'environnement.
- d'autre part, à des étudiants ayant une formation scientifique de niveau Bac + 3 (licence en biologie, etc.) désireux de compléter leur formation par une approche économique des problèmes d'environnement.

### 1.3 Débouchés

Les principaux domaines d'engagement sont la gestion de projets environnementaux (ex : Parcs naturels, collectivités), la certification environnementale (entreprises ou conseil), la gestion des déchets (collectivités ou entreprises) ou la gestion de l'eau (ex. : services publics eau et assainissement, maîtres d'ouvrage privés).

Les principaux recruteurs sont les collectivités territoriales et autres établissements publics, les cabinets d'audit, les bureaux d'études, les associations de protection de la nature et les directions « environnement » des entreprises (PME, grands groupes).

### 3. Calendrier

**Prérentrée** : jeudi 7 septembre 2023, 13h30, salle 204, Centre universitaire des Darses.

**Intégration** : du jeudi 7 septembre (16h) au vendredi 8 septembre 2023 (16h), chantier nature.

**Semestre 1** : 11 semaines de cours du lundi 11 septembre 2023 au samedi 20 janvier 2024 organisées en alternance suivant le calendrier :

Semestre 9			Formation	
			continue	initiale
Semaine 36	4/09/23	9/09/23	pré-rentrée+intégration	
Semaine 37	11/09/23	16/09/23	cours 1	
Semaine 38	18/09/23	23/09/23	cours 2	
Semaine 39	25/09/23	30/09/23	entreprise 1	libre ou stage 1
Semaine 40	2/10/23	7/10/23	entreprise 2	libre ou stage 2
Semaine 41	9/10/23	14/10/23	cours 3	
Semaine 42	16/10/23	21/10/23	cours 4	
Semaine 43	23/10/23	28/10/23	entreprise 3	libre ou stage 3
Semaine 44	30/10/23	4/11/23	entreprise 4 (ulco fermé)	libre ou stage 4
Semaine 45	6/11/23	11/11/23	cours 5	
Semaine 46	13/11/23	18/11/23	cours 6 + CLES B2	
Semaine 47	20/11/23	25/11/23	entreprise 5	libre ou stage 5
Semaine 48	27/11/23	2/12/23	entreprise 6	libre ou stage 6
Semaine 49	4/12/23	9/12/23	cours 7 + JPE	
Semaine 50	11/12/23	16/12/23	cours 8	
Semaine 51	18/12/23	23/12/23	cours 9	
Semaine 52	25/12/23	30/12/23	entreprise 7 (ULCO fermé)	libre ou stage 7
Semaine 1	1/01/24	6/01/24	entreprise 8 (ULCO fermé)	libre ou stage 8
Semaine 2	8/01/24	13/01/24	cours 10	
Semaine 3	15/01/24	20/01/24	cours 11 + CLES B1	
Semaine 4	22/01/24	27/01/24	Semaine de révision	
Semaine 5	29/01/24	3/2/2024	EXAMENS Semestre 9	

**CLES B2 Anglais** : vendredi 18 novembre 2023.

**Journée Premier Emploi (JPE)** : vendredi 8 décembre 2023.

**Congés de Noël** : du samedi 23 décembre 2023 au dimanche 7 janvier 2024 inclus.

**Semaine de révision** : du lundi 22 janvier au samedi 27 janvier 2024 (aucun cours, aucun rattrapage).

**Examens du premier semestre** : du lundi 29 janvier au samedi 3 février 2024.

**CLES B1 Anglais** : vendredi 19 janvier 2024.

**Jury semestre 1** : mardi 27 février 2024 à 10h30.

**Commission pédagogique paritaire (CPP) semestre 1** : mardi 27 février 2024 à 11h.

**Stage** : du lundi 5 février au vendredi 28 juin 2024 pour celles et ceux qui soutiennent en juin.

**Semestre 2** : Le Master est organisé en alternance suivant le calendrier suivant :

Semestre 10			Formation	
			continue	initiale
Semaine 6	5/02/24	10/02/24	entreprise 9	Stage 1
Semaine 7	12/02/24	17/02/24	entreprise 10	Stage 2
Semaine 8	19/02/24	24/02/24	entreprise 11	Stage 3
Semaine 9	26/02/24	2/03/24	entreprise 12	Stage 4
Semaine 10	4/03/24	9/03/24	entreprise 13	Stage 5
Semaine 11	11/03/24	16/03/24	entreprise 14	Stage 6
Semaine 12	18/03/24	23/03/24	entreprise 15	Stage 7
Semaine 13	25/03/24	30/03/24	entreprise 16	Stage 8
Semaine 14	1/04/24	6/04/24	entreprise 17	Stage 9
Semaine 15	8/04/24	13/04/24	entreprise 18	Stage 10
Semaine 16	15/04/24	20/04/24	entreprise 19	Stage 11
Semaine 17	22/04/24	27/04/24	entreprise 20	Stage 12
Semaine 18	29/04/24	4/05/24	entreprise 21	Stage 13
Semaine 19	6/05/24	11/05/24	entreprise 22	Stage 14
Semaine 20	13/05/24	18/05/24	entreprise 23	Stage 15
Semaine 21	20/05/24	25/05/24	entreprise 24	Stage 16
Semaine 22	27/05/24	1/06/24	entreprise 25	Stage 17
Semaine 23	3/06/24	8/06/24	entreprise 26	Stage 18
Semaine 24	10/06/24	15/06/24	entreprise 27	Stage 19
Semaine 25	17/06/24	22/06/24	entreprise 28	Stage 21
Semaine 26	24/06/24	29/06/24	Soutenances session 1 ou entreprise 29 ou stage 22	
Semaine 27	1/07/24	6/07/24	entreprise 30	Stage 22
Semaine 28	8/07/24	13/07/24	entreprise 31	Stage 23
Semaine 29	15/07/24	20/07/24	entreprise 32	Stage 24
Semaine 30	22/07/24	27/07/24	entreprise 33	Stage 25
Semaine 31	29/07/24	3/08/24	entreprise 34	Stage 26
Semaine 32	5/08/24	10/08/24	entreprise 35	Stage 27
Semaine 33	12/08/24	17/08/24	entreprise 36	Stage 28
Semaine 34	19/08/24	24/08/24	entreprise 37	Stage 29
Semaine 35	26/08/24	31/08/24	Examens et Soutenances session 2 ou entreprise 39 ou stage 30	

Le stage devra durer minimum 16 semaines et maximum 26 semaines. Il pourra commencer à tout moment de l'année. L'alternance devra durer minimum 16 semaines et pourra se finir le 28/06 ou le 24/08 (exceptionnellement le 30/09/2024).

**Remise du mémoire** : quelques jours avant la date limite de remise du mémoire, contactez les trois membres du jury (tuteur enseignant, 2<sup>e</sup> membre du jury, tuteur entreprise) pour savoir sous quelle forme (papier ou pdf) ils souhaitent recevoir le mémoire.

**Date limite de remise du mémoire** : envoyer au secrétariat la version papier des membres qui souhaitent une version papier et déposer une version en **pdf** sur Moodle : 14 jours avant la soutenance (10/06/2024). **Deux points de pénalités sont retirés à la note du mémoire sur 20**

**points par jour de retard.** Un mémoire dépassant un taux de plagiat-citations de 15 % devra être réécrit.

**Soutenance du mémoire (session 1)** : lundi 24 et mardi 25 juin 2024.

**Jury session 1** : vendredi 28 juin 2024 à 10h30

**Session 2** : examens du lundi 26 août au mercredi 28 août 2024

**Soutenance du mémoire (session 2)** : jeudi 29 août et vendredi 30 août 2024.

**Date limite de remise du mémoire** au secrétariat et en **pdf** sur Moodle : 14 jours avant la soutenance (15/08/2024). **Deux points de pénalités sont retirés à la note du mémoire sur 20 points par jour de retard.** Un mémoire dépassant un taux de plagiat-citations de 15 % devra être réécrit.

**Jury session 2** : lundi 2 septembre 2024 à 10h30.

#### 4. Équipe pédagogique

---

**Stéphane BALLY**, [stephane.baly@junia.com](mailto:stephane.baly@junia.com), enseignant-chercheur domaine Smart cities à JUNIA-HEI. Administrateur du « CLER-réseau pour la transition énergétique » et de « Virage énergie ». Spécialité : prospective, transition énergétique.

**Sylvain BILLET**, [sylvain.billet@univ-littoral.fr](mailto:sylvain.billet@univ-littoral.fr), maître de conférences HDR en Toxicologie à l'ULCO, expert auprès de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES). Laboratoire : UCEIV. Spécialité : toxicologie industrielle et environnementale.

**Géraldine BIRE**, [geraldine.bire@tud.fr](mailto:geraldine.bire@tud.fr), cheffe de projet économie circulaire à la Communauté urbaine de Dunkerque. Spécialité : traitement et valorisation des déchets.

**Emmanuel BLAISE**, [emmanuel.blaise@univ-littoral.fr](mailto:emmanuel.blaise@univ-littoral.fr), maître de conférences en géographie à l'ULCO. Laboratoire : LOG. Spécialité : SIG.

**Jérôme BOISSONADE**, [jerome.boissonade@univ-littoral.fr](mailto:jerome.boissonade@univ-littoral.fr), maître de conférences HDR en Sociologie à l'ULCO, Laboratoire : LAVUE. Spécialités : sociologie, jeunesse, architecture, développement durable.

**Florian BOTTE**, [florian.botte@univ-littoral.fr](mailto:florian.botte@univ-littoral.fr), maître de conférences en économie à l'ULCO. Laboratoire : LEM. Spécialité : économie de l'environnement.

**Mathieu BREVIÈRE**, [mathieu.breviere@euraenergie.fr](mailto:mathieu.breviere@euraenergie.fr), directeur de projets à EuraEnergie. Spécialité : gestion de l'eau.

**Olivier BURY**, [Olivier.Bury@grandcalais.fr](mailto:Olivier.Bury@grandcalais.fr), directeur de l'Enfance, Communauté d'agglomération Grand Calais Terres & Mers. Spécialité : politiques publiques de l'environnement.

**Iratxe CALVO-MENDIETA**, [iratxe.calvo@univ-littoral.fr](mailto:iratxe.calvo@univ-littoral.fr), maîtresse de conférences en économie à l'ULCO. Laboratoire : TVES. Spécialité : économie de l'environnement, développement durable, économie sociale et solidaire.

**Guillaume CAPPELLE**, [guillaume.cappelle@univ-littoral.fr](mailto:guillaume.cappelle@univ-littoral.fr), enseignant d'anglais.

**Hélène CASTEX**, [hcastex@ccep.com](mailto:hcastex@ccep.com), responsable environnement, Coca Cola production, Dunkerque. Spécialité : certification ISO 50001.

**Régis CEGLARSKI**, [regis.ceglarski@tud.fr](mailto:regis.ceglarski@tud.fr), directeur projets, Direction générale, Communauté urbaine de Dunkerque. Spécialité : administration territoriale.

**Thomas CLIPET**, [thomas.clipet@univ-littoral.fr](mailto:thomas.clipet@univ-littoral.fr), PRCE en anglais.

**Olivier COHEN**, [olivier.cohen@univ-littoral.fr](mailto:olivier.cohen@univ-littoral.fr), maître de conférences en géographie, Laboratoire : LOG. Spécialité : géographie de l'environnement littoral, développement durable.

**Véronique CONCHON-RICHARD**, [veronique.conchon-richard@aluminiumdunkerque.fr](mailto:veronique.conchon-richard@aluminiumdunkerque.fr), responsable Qualité Clients, Système & Certifications Usine chez Aluminium Dunkerque. Spécialité : qualité et management environnemental.

**Daniel DE WOLF**, [daniel.dewolf@univ-littoral.fr](mailto:daniel.dewolf@univ-littoral.fr), professeur de gestion à l'ULCO, responsable du Master 2 EGEDD. Laboratoire : TVES. Spécialités : logistique, gestion de projets, transport et environnement.

**Hervé FLANQUART**, [herve.flanquart@univ-littoral.fr](mailto:herve.flanquart@univ-littoral.fr), sociologue, professeur en aménagement du territoire et urbanisme à l'ULCO. Laboratoire : TVES. Spécialité : perception/représentation des risques (technologiques, naturels, sociaux...).

**Séverine FRÈRE**, [severine.frere@univ-littoral.fr](mailto:severine.frere@univ-littoral.fr), professeure en aménagement du territoire et urbanisme à l'ULCO. Laboratoire : TVES. Spécialité : qualité de l'air.

**Aurélié FOURNIER**, [fournier.aurelie@nordnet.fr](mailto:fournier.aurelie@nordnet.fr), chargée de communication au SPPPI Côte d'Opale. Spécialité : risques industriels.

**Christophe GIBOUT**, [christophe.gibout@univ-littoral.fr](mailto:christophe.gibout@univ-littoral.fr), sociologue, professeur en aménagement du territoire et urbanisme à l'ULCO, directeur-adjoint du laboratoire TVES.

**Nadège GROSJEAN**, [n.grosjean@PapillonsBlancs-Dunkerque.fr](mailto:n.grosjean@PapillonsBlancs-Dunkerque.fr), directrice Qualité Sécurité Environnement chez le groupe Papillons Blancs. Spécialité : responsabilité sociétale et environnementale.

**Laura HOCQUEZ**, [laura.hocquez@univ-littoral.fr](mailto:laura.hocquez@univ-littoral.fr), PRCE en anglais, correspondante Lansad-CLES.

**Amélie JACOB**, [Amelie.JACOB@tud.fr](mailto:Amelie.JACOB@tud.fr), adjointe au directeur des Moyens généraux à la Communauté urbaine de Dunkerque. Spécialité : préparation aux concours de la fonction publique territoriale.

**Joackim LEBRUN**, [joackimlebrun@apes-hdf.org](mailto:joackimlebrun@apes-hdf.org), directeur opérationnel réseaux, économie social et solidaire (APES). Spécialité : nouveaux modèles économiques.

**Delphine LENOIR**, [delphine.varlet@univ-littoral.fr](mailto:delphine.varlet@univ-littoral.fr), PRCE en Économie gestion, docteur en gestion. Spécialité : écologie industrielle.

**Mariantonia LO PRETE**, [Mariantonia.Lo-Prete@univ-littoral.fr](mailto:Mariantonia.Lo-Prete@univ-littoral.fr), maîtresse de conférences en aménagement du territoire et urbanisme à l'ULCO. Laboratoire : TVES. Spécialité : développement littoral, maritime et portuaire ; conflits environnementaux ; géographie des transports.

**Dave MOBHE-BOKOKO**, [Dave.Mobhe@univ-littoral.fr](mailto:Dave.Mobhe@univ-littoral.fr), ATER en économie à l'ULCO. Laboratoire : ISI.

**Frédéric MODRZEJEWSKI**, [frederic.modrzejewski@developpement-durable.gouv.fr](mailto:frederic.modrzejewski@developpement-durable.gouv.fr), chef de l'unité territoriale de l'Artois, DREAL Hauts-de-France, Béthune. Spécialités : environnement et risques industriels.

**Evelyne MONTEIRO**, [marie-elysne.monteiro@wanadoo.fr](mailto:marie-elysne.monteiro@wanadoo.fr), juriste, maître de conférences HDR en droit privé à l'ULCO. Spécialité : droit privé de l'environnement.

**Catherine ROCHE**, [catherine.roche@univ-littoral.fr](mailto:catherine.roche@univ-littoral.fr), juriste, professeure en aménagement du territoire et urbanisme à l'ULCO. Laboratoire : TVES. Spécialité : droit de l'environnement.

**Karine ROUSSEL**, [karine.rousseau@univ-littoral.fr](mailto:karine.rousseau@univ-littoral.fr), administratrice SIGB bibliothèque universitaire. Spécialité : recherches documentaires.

**Florine SACHY**, [florine.sachy@dientre.com](mailto:florine.sachy@dientre.com), Architecte urbaniste, DIENTRE, la Fabrique de territoires. Spécialité : éco-conception.

**Karim TALEB**, [karim.taleb@tud.fr](mailto:karim.taleb@tud.fr), chef de service Développement et Qualité, Direction Déchets, Communauté urbaine de Dunkerque. Spécialité : gestion des déchets.

**Laëtitia VANDAELE**, [laetitia.vandaele89@gmail.com](mailto:laetitia.vandaele89@gmail.com), chargée de mission RH/QSE chez CORSEIR, société de prestation de service de l'UIMM. Spécialité : QSE.

**Arnaud VERMERSCH**, [VERMERSCH@dsavocats.com](mailto:VERMERSCH@dsavocats.com), avocat chez DS Avocats. Spécialité : droit de l'environnement.

**Louinord VOLTAIRE**, [louinord.voltaire@univ-littoral.fr](mailto:louinord.voltaire@univ-littoral.fr), maître de conférences en économie. Spécialité : économie de l'environnement, statistiques.



5. Programme des cours

**En Master 2 : Semestre 1 : 30 ECTS (241 heures) répartis sur 6 UE :**

Master 2 Semestre 1	Enseignant	CM	TD	Total	ECTS
<b>UE 1 Enjeux territoriaux de l'environnement</b>					
1. Transport et environnement	Daniel DE WOLF et Dave MOBHE	15	15	30	3
2. Santé et environnement	Sylvain BILLET	15	15	30	3
3. Habitat et ville durable	Jérôme BOISSONADE	20		20	3
Bonus premier semestre intégré à l'UE1					
<b>UE 2 Management de l'environnement</b>					
4. Gestion de l'eau	Mathieu BREVIÈRE	12	12	24	3
5. Énergies renouvelables et transition énergétique	Stéphane BALY	12	12	24	3
<b>UE 3 Analyses environnementales</b>					
6. Évaluation économique des dommages environnementaux	Louinord VOLTAIRE	12	12	24	3
7. Éco-conception et analyse du cycle de vie	Florine SACHY	12	12	24	3
<b>UE 4 Communication et réseaux en environnement</b>					
8. PPP 5 : un projet pour rencontrer son réseau	Iratxe CALVO	0	20	20	3
<b>UE 5 Langue vivante</b>					
9. Anglais	Guillaume CAPELLE, Thomas CLIPET	0	25	25	3
<b>UE 6 Option</b>					
10.1 Méthodologie de la recherche	Hervé FLANQUART	20		20	3
10.2 Préparation aux concours de la FPT 2 <sup>e</sup> partie	Séverine FRÈRE (8), Christophe GIBOUT (4), Régis CEGLARSKI(2), Amélie JACOB (6).	20		20	3
<b>Total Semestre 1</b>		<b>118</b>	<b>123</b>	<b>241</b>	<b>30</b>

**Semestre 2 : 30 ECTS répartis sur 1 UE :**

Master 2 Semestre 2	Enseignant	h CM	h TD	Total	ECTS
---------------------	------------	------	------	-------	------

<b>UE 7 Stage/Alternance</b>					
11. Stage/Alternance					30
Bonus semestre 2 intégré à l'UE7					
<b>Total Semestre 2</b>					<b>30</b>
<b>Total Annuel</b>	<b>118</b>	<b>123</b>	<b>241</b>	<b>60</b>	

## 6. Descriptif des cours

---

### 1. Transport et environnement

**Responsables du cours : Daniel DE WOLF (CM) et Dave MOBHE-BOKOKO (TD).**

**Objectif du cours :**

L'objectif de ce cours est double. Il s'agit, d'une part, de donner une **introduction aux modèles de simulation et prévision d'évolution du transport routier**, principalement en zone urbaine où se posent les principaux problèmes de congestion. Il s'agit, d'autre part, de voir les **conséquences de ces flux routiers sur l'environnement** en ce qui concerne la congestion, la pollution de l'air et l'émission de bruit et les accidents. Il s'agit de pouvoir chiffrer ces conséquences dans leurs unités appropriées mais également en termes monétaires.

**Programme du cours :**

**Partie I. Modélisation du transport routier**

1. Modélisation du problème d'affectation d'équilibre.
2. Résolution du problème d'affectation d'équilibre.

**Partie II. Facteurs explicatifs de la demande**

3. Estimation de la demande de déplacements de personnes.
4. Estimation de la matrice origines destinations du transport de personnes.

**Partie III. Les externalités du transport sur l'environnement**

5. Impacts sur l'environnement : pollution, bruit, congestion et insécurité routière.
6. Méthodes d'évaluation des coûts externes du transport.

**Partie IV. Les plans de déplacement d'entreprise**

7. Plans de déplacement d'entreprise

**Partie V. Etudes de cas**

8. Quelques questions de réflexions.

**Bibliographie :**

- [1] ORTUZAR Juan et Luis WILLUMSEN, Modelling Transport, John Wiley, New York, 1994.
- [2] REYNAUD Christian, Transports et environnement en Méditerranée, Economica, Paris, 1996.
- [3] SHEFFI Yosef, Urban Transportation Networks: Equilibrium Analysis with Mathematical Programming Methods, Prentice-Hall, New Jersey, 1985.

**Modalités de contrôle des connaissances :**

Examen terminal d'exercices de deux heures avec polycopié et calculatrice.

### 2. Santé et environnement

**Responsable du cours : Sylvain BILLET**

**Objectifs du cours :**

« L'environnement est la clé d'une meilleure santé » (Organisation Mondiale de la Santé, à la Conférence ministérielle « santé et environnement », Londres, juin 1999)

Cette citation comprenait l'Environnement en tant que construction complexe intégrant à la fois les paramètres physiques liés aux milieux (par ex. atmosphère, eau, sols) et l'ensemble des activités humaines perturbant ces milieux (par ex. pollution de l'air ambiant extérieur et intérieur, accidents domestiques, activités économiques, énergie, industrie, violences urbaines).

L'environnement est maintenant considéré comme l'ensemble des facteurs pathogènes externes ayant un impact sur la santé (p.ex. substances chimiques) par opposition aux facteurs internes, dits génétiques.

Par conséquent, si « la génétique charge le fusil, l'environnement appuie sur la gâchette » (Francis Collins, 2006), lorsqu'il s'agit de déterminer les causes des principales maladies non transmissibles. Le concept d'exposome défini initialement par Christopher Wild, permet d'intégrer l'ensemble des facteurs de risque pouvant affecter la santé à différents stades de la vie, y compris les expositions au cours de la vie fœtale. Notre cours se concentrera sur les impacts négatifs que l'environnement chimique construit par l'Homme peut entraîner sur sa santé. Seront décrits les mécanismes physiopathologiques des facteurs environnementaux. Les méthodologies d'évaluation des risques pour la santé seront présentées sur les plans professionnel (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle) et environnemental (Valeur Toxicologique de Référence, Valeur Guide de l'Air Intérieur).

### **Programme du cours :**

I - Pollution Atmosphérique

II - Pollution de l'eau

III - Pollution des sols

IV – Comportement des polluants dans l'environnement

V – Devenir des polluants dans l'organisme

VI – Différentes formes de toxicité

VII – Effets néfastes des polluants

VIII – Contexte « Environnement – Santé »

IX – Les acteurs de la Santé environnementale

### **Bibliographie :**

- **L'environnement à la croisée des savoirs** S. Hauger (Vuibert, janvier 2009, ISBN : 978-2-7117-2491-8 ; 320 pages).
- Rapports de l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'environnement, du travail et de l'alimentation (ANSES) : **Évaluation des dangers sanitaires des polluants.**
- **Notre poison quotidien** M-M. Robin (Editions La Découverte, avril 2013, ISBN : 978-2-7071-7583-8 ; 495 pages).
- **Chimie et expertise - santé et environnement** P. Rigny (EDP Sciences, Chimie et..., ISBN : 978-2759818488 ; 230 pages)
- **Les produits toxiques, le vrai du faux**, Gatoux, coord. V. Danel, (De Boeck Supérieur, septembre 2022, ISBN : 978-2807339729 ; 256 pages)

### **Modalités de contrôle des connaissances :**

Première session : une note sur présentation d'un exposé et une note sur l'examen final, examen de deux heures sur un sujet de cours ou sur une étude de cas.

Deuxième session : Examen de deux heures sur un sujet de cours ou sur une étude de cas

## **3. Habitat et ville durable**

**Responsable du cours : Jérôme BOISSONADE**

**Objectifs du cours :**

Dans ce cours, nous nous intéressons essentiellement à la production urbanistique, économique, technique et politique de l'habitat et de la ville durables et à leurs rapports avec les enjeux environnementaux et les pratiques habitantes et citoyennes.

**Programme du cours :**

Le développement durable est régulièrement décliné en termes de ville durable, habitat durable ou leurs homologues actuels dits "en transition". Ces termes servent avant tout à faire "travailler" ensemble des acteurs individuels (habitants, professionnels, bailleurs, architectes, etc.) et collectifs (entreprises, institutions, associations, etc.) aux intérêts très différents. Qu'il s'agisse d'un écoquartier ou d'une maison durable, les objets urbains semblent mesurables, circonscrits, produits et pratiqués par un nombre d'acteurs limités. Pourtant, "l'effet rebond" montre que même sur de tels objets les anticipations peuvent relever du château de cartes. La ville et l'habitat durables rencontrent en effet des problèmes, de leur "production" à leur "consommation" en passant par les politiques publiques qui sont susceptibles d'assurer leur développement. Ces problèmes ont favorisé les critiques leur sont faites. Que peut-on construire à partir de ces critiques ?

Le CM sera complété par des débat-TD animés par les étudiants.

**Plan du cours :**

**Introduction**

**Contexte**

**1. Les modèles de l'urbanisme durable**

- a. Urbain et architecture vernaculaires
- b. Hygiénisme (Haussmann et Cerdà) / Culturalisme (Howard) / Progressisme (Le Corbusier)
- c. La ville durable : une rupture partielle

**2. Habiter la transition**

- a. Les échelles concernées par la ville durable
- b. Les trois postures des concepteurs
- c. Question sociale, question urbaine, question environnementale

**Enjeux**

**3. Enjeux urbains**

- a. Questions à régler
  - 1) Population
  - 2) Artificialisation
  - 3) Métropolisation
- b. Outils d'analyse
  - 1) Approche systémique
  - 2) Approche métabolique
  - 3) Approche régulatrice
- c. Moyens d'action
  - 1) Gisements spatiaux
  - 2) Gisements sociaux
  - 3) Gisements politiques

**4. Enjeux architecturaux**

- a. Questions à régler
  - 1) Vie quotidienne
  - 2) Matériaux / construction / exploitation
  - 3) Rénovation
- b. Outils d'analyse
  - 1) Approche par l'empreinte environnementale
  - 2) Approche en cycle de vie
  - 3) Approche stationnaire

**c. Moyens d'action**

- 1) Agir sur la construction des milieux
- 2) Agir sur les chaînes de production
- 3) Agir sur les politiques publiques

**La question de la conception**

- a. Au-delà des bonnes pratiques, une réflexion écologique
- b. Qu'est-ce que la conception architecturale ?
- c. Problématiser pour distribuer la conception

**Travaux dirigés**

**Bibliographie :**

- [1] Bihoux P. avec Sophie Jeantet et Clémence de Selva, La Ville stationnaire. Comment mettre fin à l'étalement urbain ?, Actes Sud, coll. « Domaine du possible », 2022
- [2] Boissonade J., « Le développement durable face à ses épreuves. Les enjeux pragmatiques des écoquartiers », Espaces et sociétés, n°147, déc. 2011, p. 57-75
- [3] Brisepierre G., La transition énergétique dans le bâtiment : entre progrès technique et changement social, des synergies à trouver, Revue des Mines, 2019 (<https://gbrisepierre.fr/wp-content/uploads/2019/12/BRISEPIERRE-Revue-des-mines-TE-des-synergies-a-trouver-2019.pdf>)
- [4] Criticat, Dossier ville durable, Numéro 11, 2013.
- [5] Devaux, C. (2016). Habitat participatif et politiques de l'habitat : un mariage par intérêt ?, Revue française des affaires sociales, 151-174.
- [6] Fijalkow, Y. & Maresca, B. (2019). Normes de chauffe et transition énergétique : les transactions des habitants. Natures Sciences Sociétés, vol. 27(4), 410-421.
- [7] Renauld V., « L'habitat écologique à l'épreuve de son public », EspacesTemps.net, Travaux, 25/03/2013 (<http://www.espacestemp.net/articles/lhabitat-ecologique-a-lepreuve-de-son-public-3/>)
- [8] Villalba B., Appropriations du développement durable. Emergences, diffusions, traductions ; Lille, Septentrion, 2009.

**Modalités de contrôle des connaissances :**

Notation 1ère session : examen sur table et exposé collectif

Notation 2e session : examen sur table

**4. Gestion de l'eau**

**Responsable du cours : Mathieu BREVIÈRE**

**Objectif du cours :**

Présenter les réalités réglementaires, techniques et économiques de la gestion de l'eau en France.

**Plan du cours :**

Introduction : généralités

Chapitre 1 : Le cadre réglementaire

I Le droit de l'eau, les régimes juridiques

II La loi sur l'eau de 1992, la directive cadre 2000/60CE, la loi de 2007

III Les partenaires institutionnels

Chapitre 2 : Prélèvements et pollution de l'eau

I Usages domestiques et assimilés

II Eau et industrie : approvisionnements, pollutions, réponses techniques

III Eau et agriculture : consommation et lutte contre les pollutions

Chapitre 3 : Gestion et aménagements : la lutte contre les inondations

**Bibliographie :**

- [1] AMIGUES, BONNIEUX, LE GOFFE, POINT (1995) Valorisation des usages de l'eau. INRA, Economica.,112
- [2] DEGOUTTE G. (2006) Diagnostic, aménagement et gestion des rivières. Lavoisier tec &Doc Ed. 394.
- [3] DROBENKO B., SIRONNEAU J. (2010) Code de l'eau – 2<sup>ème</sup> ed. Johanet Ed. 1788.
- [4] GAZZANIGA JL, OURLIAC JP , LAROUY-CASTERA X (1998) L'eau : usages et gestion. Administration Territoriale, Guide Pratique. Litec Ed.316
- [5] NIKOLAZO JL., REDAUD JL (2007) Les agences de l'eau, quarante ans de politique de l'eau, Johanet Ed., 370.

**Contrôle des connaissances :**

Examen final : exposés

**5. Énergies renouvelables et transition énergétique**

**Responsable du cours : Stéphane BALY**

**Objectifs du cours :**

- Appréhender le contexte et les raisons d'agir.
- Décrire le système énergétique actuel
- Comprendre les enjeux , les acteurs et les principes de gouvernance de la transition énergétique et en particulier du développement des énergies renouvelables.
- Comprendre les dynamiques de développement des énergies renouvelables et la maîtrise de la demande en énergie notamment dans les secteurs du bâtiment et des transports.
- Comprendre et connaître les procédures, réglementations et documents de planification liés au développement des énergies renouvelables
- Comprendre comment l'action locale s'articule avec les objectifs climatiques et énergétiques internationaux et nationaux

**Plan du cours :**

**Partie 1 : Contexte et raisons d'agir**

- Énergie, quelques notions ( énergie finale, primaire, utile, chaîne énergétique)
- Quels sont nos consommations énergétiques ?
- Zoom sur notre système énergétique.
- le chemin de l'énergie, des usages aux ressources.
- Un système au-delà des limites et déjà en transition.

**Partie 2 : Énergies renouvelables**

- Origines des énergies et dynamique en cours.
- Cadre international, directives Européennes, situation française.
- Comparaison des coûts et perspectives.
- Les filières éolien et solaire photovoltaïque avec un focus sur l'éolien offshore
  - Les enjeux
  - Le montage d'un projet éolien : procédures et réglementation

Les acteurs de la filière

### **Partie 3 : Efficacité énergétique**

- Rappel du cadre Européen, directive éco-conception (éclairage, froid...).
- évolutions et perspectives pour les secteurs des équipements électriques et du bâtiment.

### **Partie 4 : En route vers la transition énergétique ?**

- Rappel des attendus de la loi de Transition énergétique
- Cadre réglementaire (SNBC, PPE...)
- Les politiques locales de transition énergétique
- Exemples de territoires qui mettent en œuvre une transition énergétique (Danemark, Allemagne, territoire à énergie positive en France...)

TD : Construire une stratégie territoriale de transition énergétique

### **Partie 5 : Au-delà de l'efficacité énergétique, comment réduire la demande ?**

### **Partie 6 : prospective et transition énergétique**

Présentations du scénario négaWatt

TD Serious game.

### **Bibliographie :**

- [1] ADEME, *Planification et programmation énergétique territoriale : guide technique de réalisation*, 2016
- [2] Artis A. (dir.), *Coopération, Gouvernance, Territoires et Transition énergétique*, Campus Ouvert, 2017
- [3] Bihoux P., *L'âge des low tech. Vers une civilisation techniquement soutenable*, Le Seuil, 2014
- [4] Boulanger V., *Transition énergétique, comment fait l'Allemagne*, Institut Veblen, Les Petits matins, 2015
- [5] CLER, *Réseau Action Climat, Energy Cities, " Vers des villes 100% énergies renouvelables ", pistes de réflexion et d'action*, 2016
- [6] *Commissariat général au développement durable, Data Lab Energie : Chiffres clés de l'énergie*, 2019
- [7] *Commission nationale du débat public, Compte-rendu du débat public portant sur la programmation pluriannuelle de l'énergie*, 2018
- [8] Debeir J.-C. , Deléage J.-P., Hémerly D., *Une histoire de l'énergie*, Flammarion, 2013
- [9] Dessus B. , *Déchiffrer l' énergie*, Belin, 2014
- [10] Illich I., *Energie et équité*, Arthaud Poche, 2018
- [11] *International Energy Agency, World Energy Outlook 2020*, 2021
- [12] Lorrain D. , Halpern C. , Chevauché C. (dir. ), *Villes sobres : Nouveaux modèles de gestion des ressources*, Les Presses de Sciences Po, 2018
- [13] Masbounji A. *L'énergie au cœur du projet urbain*, Editions Le Moniteur, 2014
- [14] Merenne-Schoumaker B., *Géographie de l'énergie : acteurs, lieux et enjeux*, Belin, 2011
- [15] *Ministère de la transition écologique et solidaire, Programmation pluriannuelle de l'énergie*, 2020
- [16] Nicoloso, B. *Petit Traité de Sobriété Energétique*, Editions Charles Léopold Mayer, 2021
- [17] Sheer H. *L'autonomie énergétique : Une nouvelle politique pour les énergies renouvelables*, actes sud, 2007.



- [18] Salomon T., Jedlizcka M., Marignac Y., *Manifeste Négawatt : En route pour la transition énergétique !*, Actes Sud, 2015
- [19] Scarwell Helga-Jane, Leducq Divya, Groux Annette (dir.), *Réussir la transition énergétique*, Presses Universitaires du Septentrion, 2015
- [20] Vernier J., *Les énergies renouvelables, Que sais-je ?*, 8e édition, 2017
- [21] Villalba B., Semal L. (dir.), *Sobriété énergétique. Contraintes matérielles, équité sociale et perspectives institutionnelles*, Editions Quae, 2018
- [22] Virage Energie, *Mieux vivre en Nord-Pas de Calais, pour un virage énergétique et des transformations sociétales*, 2016
- [23] Zélem, M. -C. , *Politiques de maîtrise de la demande d' énergie et résistances au changement. Une approche socio-anthropologique*, L'Harmattan, 2010

**Modalités d'examen** : réalisation d'une fiche de lecture.

## **6. Évaluation économique des dommages environnementaux**

**Responsable du cours : Louinord VOLTAIRE**

### **Objectifs du cours :**

Familiariser les étudiants avec les outils d'évaluation économique des dommages environnementaux

### **Plan du cours :**

- A. Chapitre Introductif
- B. Méthodes de préférences révélées
  - Méthode des coûts de transport
  - Méthode des prix hédonistes
- C. Méthodes de préférences déclarées
  - Méthode d'évaluation contingente
  - Méthode des choix expérimentaux

**Bibliographie :** Philippe Bontemps et Gilles Rotillon (2003)

Économie de l'environnement, coll. Repères, La Découverte

Daniel J. Phaneuf and Till Requate (2017) A course in Environmental Economics: Theory, Policy and Practice. Cambridge University Press, 752 pages

**Modalités d'examen :** Contrôle continu et examen écrit sans document

## **7. Éco-conception et ACV**

**Responsable du cours : Florine SACHY**

### **Objectifs du cours :**

Sensibilisation des étudiants aux démarches d'éco-conception et approche spécifique sur l'intégration de cette démarche dans les domaines de l'aménagement durable du territoire et de la construction écologique

### **Plan du cours :**

- Prise en compte de la notion de développement durable dans les domaines de l'aménagement du territoire et de la construction : introduction historique et réglementaire.
- Démarche et cibles Haute Qualité Environnementale : approche historique, développement des 3 volets d'une démarche d'éco-conception (SMO, référentiel de cibles, indicateurs de performance), certifications des démarches, analyse critique et ouverture sur les démarches HQE Aménagement, Energie Carbone, ACV rénovation.
- Présentation de projets urbains et architecturaux intégrant une démarche d'éco-conception forte.
- Zoom sur les matériaux écologiques, en particulier dans le domaine de la construction (définition et critères d'évaluation, présentation d'un panel de matériaux associés à leurs propriétés, performance.

### **Bibliographie :**

[1] Hetzel J., « Bâtiments HQE et développement durable », Afnor, juillet 2013

- [2] Hetzel J., « Bâtiments et aménagement durable », Afnor, février 2014
- [3] Sous la direction de Gaubourg J.-M., « Constructions publiques – architecture et HQE », MIQCP, avril 2003
- [4] Gauzin-Müller D., « L'architecture écologique », Le Moniteur, 2001
- [5] Guide « Le bâtiment durable pour tous », Association HQE, mai 2015
- [6] Guide « Réaliser une Analyse de Cycle de Vie d'un Bâtiment neuf », Association HQE, mars 2015
- [7] Guide « Pour évaluer la performance environnementale des bâtiments rénovés et comparer leurs niveaux avec E+C- », Alliance HQE-GBC, janvier 2019
- [8] Guide « Réussir la planification et l'aménagement durables – Guide méthodologique », Ademe, juin 2013.
- [9] Guide « Économie circulaire : un atout pour relever le défi de l'aménagement durable des territoires », Ademe, octobre 2018.
- [10] Guide « L'AEU2 pour une approche en coût global dans les projets d'aménagement », Ademe, juin 2015.
- [11] Ricciotti R., « HQE », Al Dante Eds, novembre 2009.
- [12] Chaine Youtube « Amaco – l'atelier matières à construire ».

**Modalités d'examen :** Contrôle continu avec remise du travail effectué en TD.

### **8. PPP5 : un projet pour rencontrer son réseau**

**Responsable du cours :** Iratxe CALVO

**Objectifs du cours :**

1. Gérer un projet en lien avec le monde socio-économique
2. Apprendre à travailler en réseau
3. Confronter son projet avec le monde socio-économique
4. Acquérir les bases de compétences entrepreneuriales

**Contenu du cours :**

- **Méthodologie de gestion de projet**
  - Définition d'un projet et sensibilisation à la démarche-projet :
  - Analyse des besoins/étude de la demande, étude de faisabilité, définition d'objectifs, outils de planification d'un projet (donner les bases pour l'élaboration d'un cahier des charges, établir un calendrier pour la gestion d'un projet, gestion des moyens)
- **Organiser un événement en lien avec le monde socio-économique**

**Modalités de contrôle des connaissances :**

Note collective (réussite du projet) et note individuelle (rapport écrit ou présentation orale) : étapes de la mise en place et retour réflexif

### **9. Anglais LANSAD**

**Responsables du cours :** Guillaume CAPELLE, Thomas CLIPET

**Objectif du cours :**

Premier objectif des cours de langues vivantes étrangères : l'amélioration du niveau général de compétences en langues (compréhension orale, compréhension écrite, production orale, production écrite) visant l'obtention d'une certification à la fin du semestre.

**Programme du cours :**

Anglais à coloration économique et gestion, supports traitant des questions de développement durable et d'environnement, préparation d'une candidature professionnelle en anglais et préparation CLES.

**Modalités de contrôle des connaissances :** cf. section 8 page 32.

**Bibliographie :**

Indications données en cours.

**Webographie :**

<http://crl.univ-littoral.fr>

### 10.1 Méthodologie de la recherche

**Responsable du cours :** Hervé FLANQUART

**Objectifs du cours :**

Le cours a pour objectif de faire comprendre comment on produit une connaissance scientifique, de manière générale et de manière plus particulière dans le domaine des sciences humaines et sociales. La connaissance scientifique répond à des exigences, à des critères qui lui sont particuliers et en cela se distingue des connaissances ordinaires et des simples croyances.

**Plan du cours :**

Le cours est donné sous forme de séminaire, à partir de textes de philosophes des sciences et de chercheurs en sciences en sociales. Les thèmes abordés seront les suivants :

- *La neutralité axiologique (Max Weber), engagement et distanciation (N. Elias) ;*
- *Les règles de la méthode sociologique (E. Durkheim) ;*
- *Le principe de la réfutation (K. Popper) ;*
- *Révolutions scientifiques et paradigmes chez Thomas Kuhn.*
- *Savoir expert et savoir profane*

**Bibliographie :**

- [1] Max Weber, *Essais sur la théorie de la science*, Paris, Plon, 1965
- [2] Norbert Elias, *Engagement et distanciation*, Paris, Fayard, 1993.
- [3] Emile Durkheim, *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, Champs Flammarion, 2019.
- [4] Karl Popper, *La logique de la découverte scientifique*, Paris, Payot, 2017.
- [5] Thomas S. Kuhn, *La structure des révolutions scientifiques*, Paris, Champs Flammarion, 2018.

**Modalités d'examen :**

Session 1 : épreuve écrite de deux heures, sans documents autorisés.

Session 2 : épreuve orale (20 minutes de préparation et 20 minutes de prestation orale sur une question tirée au sort).

## 10.2 Préparation aux concours de la FPT, 2<sup>e</sup> partie

**Responsable du cours : Séverine FRÈRE**

**Intervenants :**

Séverine Frère (8h), Antoine Le Blanc (2h), Christophe Gibout (3h), Régis Céglarski (4h), Amélie Jacob (CUD) (3 h)

**Objectifs du cours :**

Être capable de se présenter à des concours de catégorie A (bac +3 et bac +5) de la fonction publique territoriale. Préparation du concours d'Attaché territorial.

Épreuves préparées :

- Pratique de la dissertation sur un sujet d'ordre général relatif à la place et au rôle des collectivités territoriales dans les problématiques locales
- Rédaction d'une note de synthèse à partir d'un dossier,

Préparation à l'épreuve orale devant jury de mise en situation professionnelle

**Bibliographie :** sera donnée en cours.

**Modalités d'examen :** Note de synthèse (4h).

## 11. Stage

**Objectifs du stage :**

Le stage de M2 a pour but d'apporter à l'entreprise ou la collectivité d'accueil une aide technique sur un problème d'application d'une des matières du master (par exemple, gestion des déchets, gestion de l'eau, gestion de la mobilité, mise en place d'un système de management environnemental...).

**Sujet du stage :**

Le stage doit correspondre avec l'application d'au moins une matière vue dans le master. Le sujet du stage, défini conjointement par le tuteur d'entreprise et l'étudiant, doit être approuvé par le responsable du master.

**Durée du stage :**

Le stage dure minimum 4 mois et maximum 6 mois. Il ne peut en aucun cas dépasser 6 mois. Le stage se termine au plus tard le **27 juin** (session 1) ou le **31 août** (session 2).

**Mémoire et soutenance :**

Durant le stage, l'étudiant choisit un problème ou une question rencontrée au cours du stage et montre sur un **maximum de 50 pages hors annexes** comment, en s'appuyant sur les cours et les travaux consultés (repris en bibliographie), aider à le résoudre. Attention, le mémoire doit être présenté durant la quatrième semaine de juin alors même que le stage n'est pas encore achevé. L'étudiant est encadré par un tuteur en entreprise (maître de stage) et un enseignant (directeur de mémoire).

Le mémoire est remis **impérativement** en **deux exemplaires papier et un exemplaire en format PDF envoyé par mail** au secrétariat du master EGEDD aux dates indiquées dans le calendrier ci-dessus. **Tout mémoire remis après la date de première session sera automatiquement considéré comme défaillant. Tout mémoire remis après la date de seconde session entraînera automatiquement la non réussite de l'année d'études.**

La soutenance consiste en une présentation synthétique du mémoire de **20 minutes** devant au moins **deux membres du jury (dont au moins un enseignant-chercheur de l'ULCO)**, suivies au maximum de 30 minutes de questions des membres du jury. Le tuteur entreprise fait partie du jury. S'il ne peut être présent, il remet à l'étudiant une lettre d'évaluation du stagiaire sous enveloppe qui sera remise au président de jury à la soutenance par l'étudiant.

Les étudiants veilleront, d'une part, à ne pas remettre un rapport de stage (le cours de méthodologie de la rédaction d'un mémoire expliquera la différence entre un mémoire et un rapport de stage). Ils veilleront d'autre part à tout de même présenter leur apport personnel. Enfin, ils veilleront à un respect strict de l'orthographe et des accords en utilisant, par exemple, un correcteur orthographique. Dix fautes entraîneront automatiquement la perte d'un point de la note.

### **Note méthodologique pour la rédaction du mémoire :**

Contacteur son directeur : Un directeur de mémoire conseille l'étudiant dans sa démarche de recherche, mais c'est à l'étudiant de prendre l'initiative des rencontres avec lui. Pour que ces rendez-vous soient fructueux, il faut absolument lui faire parvenir, quelques jours avant un texte ou des éléments écrits du travail (une problématique, une bibliographie, des résultats...). *A minima*, l'étudiant contactera son directeur de mémoire 15 jours après avoir commencé le stage.

### Ordre de présentation à respecter :

- Page de garde
- Page de titre : page qui reproduit la page de garde
- Remerciements
- Table des matières
- Table des figures (optionnel)
- Table des sigles et acronymes
- Introduction
- Corps de texte
- Conclusion
- Bibliographie
- Annexes
- 4<sup>e</sup> de couverture

Titre du mémoire : Il doit exprimer tout à la fois le sujet du mémoire et la thèse défendue (ex: titre pour le sujet et un sous-titre pour la problématique). Ex : « Le Plan de Déplacements d'Administration, vers une modification des mentalités grâce à des mesures adaptées. L'exemple du PDA de la Ville de Lyon ». Ex : « Le développement durable, de l'information à l'éducation. Exemple de la mise en place de l'Agenda 21 de la ville de Saint-Omer ». A éviter : un titre composé uniquement d'une question.

Niveaux de titre : Chapitres, Sections, Sous-sections, Paragraphes... Hiérarchisation : au plus simple : 1., 1.1, 1.1.1. L'organisation des différents niveaux de titre doit être équilibrée.

Faire des transitions : Chaque idée présentée doit être reliée à ce que vient d'être dit pour faire ressortir la cohérence du récit. Introduire les chapitres et les sections (éviter deux titres qui se suivent sans texte entre eux). Faire des transitions entre les sections et surtout entre les chapitres (conclusion de chapitre et annonce du suivant).

Fixer les frontières du sujet : se poser des questions « Qui ? Quand ? Où ? Quels acteurs ? Quel phénomène ? »

La problématique (« L'art de poser les problèmes ») : Poser une question principale et des questions complémentaires et imaginer les réponses ou hypothèses. L'objectif n'est pas

seulement de décrire un phénomène ou une situation, mais de proposer un schéma explicatif et des éléments d'aide à la résolution du problème. Ex: « Comment les activités de l'écotourisme peuvent-elles contribuer au développement durable du Parc naturel régional du Morvan ? » Le mémoire est une réponse argumentée à la question principale, qui confirme ou non l'hypothèse de départ et qui propose des pistes pour aider le décideur (la structure d'accueil) à atteindre ses objectifs.

Introduction (3-4 pages) : Intérêt du sujet, sujet du mémoire et ses limites, raisons qui expliquent le choix du sujet (enjeux, actualité...), la problématique (question posée), premier et bref état de la réflexion sur le sujet, les hypothèses et les méthodes, annonce du plan du mémoire.

Conclusion (3-4 pages) : Rappelle les enjeux et la problématique, résume les principaux résultats, indique dans quelle mesure les hypothèses sont ou pas validées, elle ouvre des perspectives nouvelles : recherches supplémentaires possibles, interrogations sur le devenir de la question, applications possibles...

Annexes : Documents trop longs pour être cités dans le corps du texte mais qui méritent une lecture intégrale. Éviter de les surcharger. Ils doivent être à la source de renvois dans le texte. Les annexes sont comprises dans la pagination et sont numérotées.

Recherche bibliographique : L'étudiant devra s'appuyer, pour chacune des étapes de rédaction du mémoire (présentation des enjeux, concepts clés, analyse des situations, etc.) sur des travaux de recherche et/ou empiriques réalisés sur le sujet par d'autres chercheurs et organismes (littérature scientifique et littérature grise). Le mémoire devra montrer la façon dont d'autres chercheurs ont traité le sujet, soulevé des enjeux, développé des analyses sur le sujet. Ces travaux pourront consolider les propos de l'étudiant et aideront à construire l'argumentaire nécessaire au traitement de la problématique. L'absence ou la faiblesse de références bibliographiques sera fortement pénalisée.

Sources documentaires : BULCO, Maison de la Recherche en Sciences de l'Homme (21 quai de la citadelle) – Centre de doc. avec personnel qui peut vous aider, Bases de données de revues scientifiques en ligne : [www.revues.org](http://www.revues.org), [www.cairn.info](http://www.cairn.info), [www.sciencedirect...](http://www.sciencedirect...)

Recherche sur Internet: attention aux pièges!; tout site internet doit être accompagné de la date de consultation ; la référence d'un document trouvé sur internet n'est pas l'adresse du site sur lequel il a été trouvé ; wikipédia n'est pas une source valable ; privilégiez les sites des organismes officiels ; toute information sans référence précise ne peut pas être utilisée.

Plagiat : Surtout ne jamais recopier des phrases ou des passages de livres, articles, site internet ou autres documents sans mettre de guillemets et sans citer vos sources : ce serait du plagiat, pratique inadmissible dans un mémoire universitaire. **Le plagiat dans un mémoire impliquera la note de 0.**

Bibliographie : Les documents cités dans le corps du texte sont présentés dans une liste dite « Bibliographie ». Les éléments de la bibliographie sont classés par ordre alphabétique d'auteur. Exemple de règle :

1) Articles de revues

NOM AUTEUR Initiale du prénom, Année, « Titre de l'article », *Titre de la revue*, tome, volume n° XX, p. X-X.

Ex : ADAR Z. et GRIFFIN J.M., 1976, « Uncertainty and the Choice of Pollution Control Instruments », *Journal of Environmental Economics and Management*, n° 3, p. 178-188.

2) Ouvrages,

NOM AUTEUR Initiale du prénom, Année (N° Édition), *Titre de l'ouvrage*, Ville d'édition, éditeur, Nom de la collection ; n° de la collection ; XXX p.

Ex: AMIGUES J.-P., BONNIEUX F., LE GOFFE P. et POINT P., 1995, *Valorisation des usages de l'eau*, Paris, Economica, 112 p.

### 3) Colloques

NOM AUTEUR Initiale du prénom, Année, « Titre de la communication », Intitulé du colloque, Lieu du colloque, XX p.

Ex: ALLAIN S., 2003, « A "Negotiated Public Action" perspective for the resolution of water use conflicts », 54e Conseil international de la CIID, 20e Conférence européenne de la CIID, Montpellier, 14-19 septembre, 14 p.

### Format et présentation :

- Texte justifié: lignes toutes de la même longueur
- Police type: Times New Roman, taille 12, interligne simple
- Marges: 2,5cm à gauche et à droite; 1,5 cm en haut; 2 cm en bas
- Impression en recto-verso
- 4<sup>e</sup> de couverture: résumé en français+mots-clés et résumé en anglais+mots clés
- Éviter la couleur dans les titres et les schémas (le mémoire doit pouvoir se lire en noir et blanc) et la surcharge (gras, surlignage...)
- Numérotation des pages : dès la page de titre (la couverture ne compte pas) et jusqu'à la dernière annexe
- Photographies : libres de droits, lisibles, avec source (auteur, année, n° de page)
- Notes de bas de page : à utiliser avec modération

Diaporama de soutenance : rappeler dans une ou deux diapos les enjeux du sujet et la problématique. Le cœur de la soutenance sera la présentation des principaux résultats, la thèse défendue et les considérations qui en découlent (il ne s'agit pas d'un résumé du mémoire!). 2-3 idées maximum par diapo (ne pas surcharger avec des longues phrases), figures accompagnées de sources et légendes lisibles. Préférez les fonds sobres et un bon contraste entre police et fond, taille de police d'au moins 16 points.



## 7. Modalités de contrôle des connaissances

---

### 1. Accès au diplôme de Master

L'accès en 1<sup>ère</sup> année de Master est ouvert aux titulaires des diplômes sanctionnant les études du premier cycle ainsi qu'à ceux qui peuvent bénéficier de l'article L. 613-5 ou des dérogations prévues par les textes réglementaires.

Les établissements doivent fixer des capacités d'accueil pour l'accès à la première année du deuxième cycle. L'admission est alors subordonnée au succès à un concours ou à l'examen du dossier du candidat. **Les capacités d'accueil des Masters 1 et 2 Gestion de l'Environnement sont chacune de 25 étudiants.**

L'accès en deuxième année d'une formation du deuxième cycle conduisant au diplôme national de master est de droit pour les étudiants qui ont validé la première année de cette formation (même mention et même établissement).

- L'inscription administrative est annuelle ; elle s'effectue dans un parcours de formation, conformément aux dispositions nationales.
- L'inscription pédagogique est faite en début d'année universitaire pour les deux semestres ou au début de chaque semestre, avec possibilités de modification, au plus tard dans le mois qui suit le début du semestre d'enseignement
- La progression (M1 non acquis mais un semestre acquis en et accès en M2) n'est pas autorisée entre le M1 et le M2.

### 2. Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (MCCC) :

#### a) cadrage réglementaire

- Les présentes règles communes de contrôle des connaissances et des Compétences s'inscrivent dans le cadre réglementaire national défini par **l'article L. 613-1 du code de l'éducation** et la circulaire n°2000-033 du 01/03/2000 relative à l'organisation des examens dans les établissements publics d'enseignement supérieur.
- Les établissements précisent les modalités de l'évaluation, la place respective des épreuves écrites et orales, ainsi que les modes spécifiques de validation des diverses activités pédagogiques et, notamment les périodes ou des projets conduits individuellement ou collectivement en milieu professionnel.

#### MCCC ou règlement des études ou règlement des examens

Le règlement des études est proposé par le Président du Jury et par le jury du diplôme, avalisé par le conseil de département dans le respect des MCCC adoptées en CFVU et transmis pour validation définitive au Président de l'université.

Chaque département doit communiquer au Service Universitaire de l'Accueil, de l'Information et de l'Orientation, et de l'Insertion Professionnelle (SUAIO/IP) et à la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante (DEVE), le guide des études et les modalités de contrôle des connaissances (L613-1) propres à chacun des diplômes qui relèvent de sa compétence.

La diffusion des modalités particulières à chaque formation est faite aux étudiants au plus tard un mois après la reprise des enseignements : aucun changement ne peut intervenir après cette date.

Des **modifications sont possibles** si c'est prévu dans les MCCC (ex : épreuve orale pour épreuve écrite)

**Publicité** : La publicité est suffisante si au moins une des conditions suivantes est remplie :

- Le règlement des études est consultable au secrétariat pédagogique après information des étudiants
- Le règlement des études est accessible facilement par les étudiants (lieu bien repéré)
- Le règlement des études est distribué aux étudiants

**Attention** : n'est pas suffisante, l'insertion du règlement des études dans une brochure d'information (document non contractuel)

## b) Validation des parcours de formation

**Les aptitudes et l'acquisition des connaissances et des compétences sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.** Les modalités de contrôle continu prévoient la communication régulière des notes et résultats à l'étudiant et, s'il le souhaite, la consultation des copies. Les MCCC tiennent compte des contraintes spécifiques des étudiants en régime spécial d'études.

**Contrôle continu et examen terminal.** Plusieurs modalités de calcul de la note finale des Eléments Constitutifs (EC) ou Unité d'Enseignement (UE) sont envisageables et sont déclinées dans le règlement des études. Les décisions prises ne peuvent plus varier dans l'année.

**Anonymat** : Les modalités des examens terminaux (écrits) doivent veiller à garantir l'anonymat des copies, autant que faire se peut.

### Capitalisation :

- ❖ Au sein d'un parcours de formation, **les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne** (la note est conservée même en cas de redoublement et l'étudiant ne peut repasser l'épreuve). L'acquisition de l'unité d'enseignement entraîne l'acquisition des crédits correspondants.
- ❖ Chaque formation fixe la valeur en crédits européens de chaque UE.
- ❖ **De même sont capitalisables les éléments constitutifs des unités d'enseignement**, dont la valeur en crédits est également fixée
- ❖ Lorsqu'un étudiant change d'établissement pour poursuivre son cursus dans une même formation (mention identique) : les crédits acquis sont repris sous l'autorité du président du jury.

**Compensation** : Les parcours de formation organisent l'acquisition des unités d'enseignement et du diplôme de Master selon les principes de capitalisation et de compensation appliqués dans le cadre du système européen de crédits. Dans le cadre du système européen de crédits, la compensation est organisée de la manière suivante : chaque unité d'enseignement est affectée d'un coefficient et d'une valeur en crédits ; l'échelle des valeurs en crédits est identique à celle des coefficients.

Le diplôme s'obtient soit par acquisition de chaque unité d'enseignement constitutive du parcours correspondant, soit par application des modalités de compensation telles que décrites dans le paragraphe suivant. Un diplôme obtenu par l'une ou l'autre voie confère la totalité des crédits prévus pour le diplôme.

### Compensation et obtention du diplôme :

**La compensation peut être organisée sur le semestre sur la base de la moyenne générale des notes obtenues pour les diverses unités d'enseignement, pondérées par les coefficients.**

Elle peut être organisée entre deux semestres au sein d'une même année de Master selon les départements pédagogiques (voir règlement des études de chaque master).

Une note éliminatoire peut être fixée selon les départements pédagogiques (voir règlement des études). **Le département Economie Gestion a décidé que la seule note éliminatoire est la note du mémoire pour lequel l'étudiant devra avoir la moyenne (10/20 minimum).**

❖ **La compensation s'effectue au sein des unités d'enseignement (UE).**

Elle s'effectue également au sein de regroupements cohérents d'UE, organisées, éventuellement, en blocs de connaissances et de compétences clairement identifiés dans les modalités de contrôle des connaissances et des compétences communiquées aux étudiants.

❖ **Le diplôme s'obtient soit par acquisition de chaque UE constitutive du parcours correspondant, soit par application des modalités de compensation choisies par la formation.**

Un diplôme obtenu par l'une ou l'autre voie confère la totalité des 300 crédits.

### Seconde Chance

L'étudiant peut bénéficier, de droit, d'une évaluation de substitution dans des conditions définies par l'établissement, en particulier, s'il bénéficie d'un régime spécial d'études (arrêté du 22/01/2014 MAJ).

Il convient que les épreuves de rattrapage soient conçues de sorte à assurer une égalité de traitement avec les étudiants de la session principale.

Sauf dispositions contraires prévues dans le guide des études, les notes de contrôle continu de session 1 sont conservées en session 2.

### SYNTHESE

Evaluation Initiale (session 1)	Epreuve passée		
	OUI	NON (ABI*)	NON (ABJ*)
<b>2ème chance</b>			
<b>Épreuve de Substitution : contraintes reconnues par le jury et rég. Spéciaux</b>	NON	NON	OUI
<b>Évaluation Supplémentaire (session 2 : rattrapage) :</b>	OUI	OUI	OUI

\* ABI : Absence Injustifiée – ABJ : Absence Justifiée

**Session d'examen :** l'ensemble des opérations visant au contrôle des connaissances et se terminant par une décision de jury.

### BONUS

Prise en compte du sport, des langues, de la pré-pro, de toute autre discipline enseignée dans une filière de l'ULCO prise en option par l'étudiant, et d'autres types d'investissements en relation avec les études (ateliers d'expression artistique, stage facultatif, évaluation des Emplois

Apprentis Professeurs, DU Engagement Etudiant...) en plus du programme normal.

Le bonus est fixé à 3% du total maximum des points : 20/20 ( $20 \times 3\% = 0,6$  point) :

Note obtenue en activité Bonus à l'UE	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Nombre de points ajoutés à la moyenne de l'UE / 20	0	0,06	0,12	0,18	0,24	0,3	0,36	0,42	0,48	0,54	0,6

Le bonus s'applique dans une UE identifiée par la composante sur chacun des semestres et se traduit par une note sur 20, sans attribution de crédits.

Important :

- ❖ Si plusieurs activités à points bonus sont suivies par un étudiant pendant un semestre donné : **la meilleure des notes est conservée.**
- ❖ Seules les notes de bonus supérieures à 10/20 sont prises en compte.

### 3. Jurys et Résultats

**Jurys : L. 613-1 du code de l'éducation :** « seuls peuvent participer aux jurys et être présents aux délibérations des enseignants chercheurs, des enseignants, des chercheurs, ou, dans des conditions et selon des modalités prévues par voie réglementaire, **des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements ou choisies en raison de leurs compétences**, sur proposition des personnes chargées de l'enseignement »

Le président de l'université nomme le président et les membres des jurys.

Leur composition comprend au moins **une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation parmi lesquels le président du jury est nommé**, ainsi que des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies, en raison de leurs compétences, sur proposition des personnels chargés de l'enseignement. La composition des jurys est publique.

Le président du jury est responsable de la cohérence et du bon déroulement de l'ensemble du processus, de la validation de l'unité d'enseignement à la délivrance du diplôme. Il est responsable de l'établissement des procès-verbaux.

Le jury délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par les candidats et la délivrance du diplôme est prononcée après délibération du jury. **Le procès-verbal de délibération est élaboré sous la responsabilité du président du jury et signé par lui.**

### Résultats

Après proclamation des résultats, le jury est tenu de communiquer les notes aux étudiants.

Les étudiants ont droit, sur leur demande et dans un délai raisonnable, à la communication de leurs copies et à un entretien individuel en tant que de besoin.

La commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil ayant compétence en matière de formation arrête les modalités de communication et

d'entretien qui sont mises en œuvre par les équipes pédagogiques et peuvent donner lieu à un accompagnement.

Une attestation de réussite et d'obtention du diplôme est fournie aux étudiants trois semaines au plus tard après la proclamation des résultats. La délivrance du diplôme définitif, signé par les autorités concernées, intervient dans un délai inférieur à six mois après cette proclamation.

Le Président du Jury est responsable de la transmission des procès-verbaux à la DEVE. Les procès-verbaux d'examen des deux sessions de l'année doivent être transmis le plus rapidement possible à la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante (DEVE) pour la fin de l'année universitaire (voir calendrier).

Afin de respecter l'article 6 de la LOI du 17/07/1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public, « ne sont communicables qu'à l'intéressé les documents administratifs portant appréciation ou jugement de valeur sur une personne physique, nommément désignée ou identifiable. »

**Les résultats (admis, ajourné) sont affichés, mais pas les notes de chaque étudiant.**

S'il s'agit de publier les résultats des examens (admis, non admis) sur l'ENT, les étudiants doivent être informés avant la publication et doivent être en mesure de s'y opposer, à moins que le résultat de l'étudiant ne soit visible que de l'étudiant lui-même (pas mis en œuvre).

S'il s'agit de publier les notes des étudiants, les notes sont considérées comme des données à caractère personnel et ne doivent être accessibles que de l'étudiant concerné après authentification.

#### **Redoublement.**

Pour les étudiants n'ayant pas validé leur année, le redoublement en Master est soumis à l'autorisation du jury d'année. Le jury se prononce, notamment, au regard de l'assiduité de l'étudiant et peut tenir compte de situations particulières.

#### **4. Assiduité et incidents pendant les examens**

L'assiduité est définie par l'arrêté du 30/07/2019.

Le Président de l'université détermine les conditions de scolarité et d'assiduité des étudiants par type d'enseignement (enseignements en présentiel : CM et TD ou TP, les enseignements à distance, les enseignements mobilisant les outils numériques, les projets individuels et collectifs notamment) : les étudiants sont vivement incités à assister à toutes les formes d'enseignement.

Obligation pour chaque étudiant de procéder à son inscription pédagogique.

En cas de non-respect, l'étudiant est tenu de justifier de son absence par tous moyens.

Certaines dispenses d'assiduité sont tolérées (voir arrêté 30/07/2019).

Les conditions de scolarité et d'assiduité sont présentées annuellement à la CFVU et au CA.

L'étudiant boursier sur critères sociaux doit remplir les conditions générales de scolarité et d'assiduité.

Etudiants boursiers : En application des articles L. 612-1-1 et D. 821-1 du Code de l'éducation, l'étudiant bénéficiaire d'une bourse doit être régulièrement inscrit (inscription administrative et pédagogique) et assidu aux cours, travaux pratiques ou dirigés, réaliser les stages obligatoires intégrés à la formation et se présenter aux examens, faute de quoi le versement de la bourse est suspendu et un ordre de reversement est émis pour obtenir le remboursement des mensualités de bourse indûment perçues.

Etudiants non boursiers : aucune condition d'assiduité.

### Absence et certificat médical

La justification d'une absence par la production d'un certificat médical est une possibilité offerte aux étudiants, y compris dans les MCCC, mais elle n'a pas de caractère obligatoire.

### Incidents pendant les examens

#### Retard

Les étudiants doivent être présents 15mn dans la salle d'examen avant le début de l'épreuve. Les retards individuels sont exceptionnels et doivent être justifiés. Ils sont soumis à l'appréciation du Président du Jury ou de son représentant dans la salle sous réserve qu'aucun étudiant n'ait quitté la salle. Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

En cas de circonstances exceptionnelles (grève, conditions météorologiques notamment), le président de jury ou le Vice-Président en charge de la Formation si nécessaire peut décider, soit de retarder le commencement de l'épreuve en fonction de la durée supplémentaire d'acheminement des candidats, soit de la reporter à une date ultérieure. Le procès-verbal d'examen doit indiquer le nom des étudiants retardataires avec leur heure d'arrivée.

#### Absence justifiée ou non justifiée

Un étudiant sera déclaré en absence justifiée (ABJ) s'il présente un justificatif d'absence dans un délai de 5 jours ouvrables à compter de l'examen ; la justification sera appréciée par le jury au regard de situations particulières (accident, deuil, intervention chirurgicale d'urgence, convocation à la journée citoyenne...).

Un étudiant sera déclaré en absence injustifiée (ABI) si le justificatif n'est pas recevable ou s'il n'a pas de justificatif.

#### Application du principe :

##### Evaluation initiale (session 1) :

- ❖ un étudiant ABI à une épreuve ou matière en session 1 sera défaillant et devra repasser l'épreuve ou la matière en seconde session (session 2).
- ❖ un étudiant ABJ à une épreuve ou matière en session 1 devra repasser l'épreuve ou la matière en seconde chance (épreuve de substitution).

##### Evaluation supplémentaire (session 2): un étudiant absent à une épreuve ou matière :

- S'il était présent en session 1 : la note de session 1 est reprise sauf dispositions particulières dans le guide des études de la formation
- S'il était déjà absent en session 1 :
  - ➡ Absence justifiée : le jury peut exceptionnellement statuer sur les résultats de l'étudiant et décider de le déclarer admis
  - ➡ Défaillant : l'étudiant est défaillant s'il est encore absent injustifié

Absence justifiée ou injustifiée et contrôle continu : le guide des études de la formation définira les principes applicables.

## 5. Délivrance des Diplômes et mentions

**Pour obtenir le diplôme de Master, l'étudiant doit avoir obtenu chacune des deux années qui le composent (M1 et M2).**



La 1<sup>ère</sup> année de Master est obtenue, soit par l'obtention de chacun des semestres qui la composent, soit par compensation entre ses deux semestres (si la compensation existe – voir plus haut).

La 2<sup>ème</sup> année de Master est obtenue, soit par l'obtention de chacun des semestres qui la composent, soit par compensation entre ses deux semestres (si la compensation existe – voir plus haut).

### **Précision : délivrance diplôme de Master et maîtrise d'une langue vivante étrangère**

Arrêté du 22 janvier 2014 mis à jour fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

Article 16

"Le master intègre un enseignement visant la maîtrise d'au moins une langue étrangère conformément au cadre européen commun de référence pour les langues. L'enseignement de langue est dispensé de préférence sur les deux années du master. Cet enseignement est sanctionné par des crédits ECTS. **Le diplôme de master ne peut être délivré qu'après validation de l'aptitude à maîtriser au moins une langue vivante étrangère**"

Chaque formation, en fonction des objectifs spécifiques de chaque mention et chaque parcours, définit les critères nécessaires à l'évaluation de la maîtrise d'une langue vivante étrangère.

Se référer au paragraphe sur le LANSAD et le CLES (fin du document)

### **Mentions de réussite**

La moyenne prise en compte pour l'attribution d'une mention est celle de la dernière année du diplôme :

- moyenne générale du M1 (semestres 7 et 8) dans le cadre de l'obtention de la Maîtrise,
- moyenne générale du M2 (semestres 9 et 10) dans le cadre de l'obtention du Master.

Attribution de la **mention Passable** : moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 et inférieure à 12/20

Attribution de la mention **Assez Bien** : moyenne générale égale ou supérieure à 12/20 et inférieure à 14/20

Attribution de la mention **Bien** : moyenne générale égale ou supérieure à 14/20 et inférieure à 16/20

Attribution de la mention **Très Bien** : moyenne générale égale ou supérieure à 16/20

Les établissements habilités à délivrer le diplôme national de Master sont habilités à délivrer, au niveau intermédiaire, le diplôme de Maîtrise, dans le domaine de formation concerné, qui correspond à l'obtention des 60 premiers crédits ECTS acquis dans le cursus Master.

Il est délivré à la demande de l'étudiant

### **6. Régime Spécial d'Études : art 12 arrêté du 22/01/2014 (mis à jour par l'arrêté du 30/07/2018)**

La commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil de l'établissement qui a compétence en matière de formation fixe les modalités pédagogiques spéciales prenant en compte les besoins spécifiques d'étudiants dans des situations particulières, notamment aux étudiants salariés qui justifient d'une activité professionnelle d'au moins 10h par semaine en moyenne, aux femmes enceintes, aux étudiants chargé de famille, aux étudiants en situation de handicap, aux étudiants engagés dans plusieurs cursus, aux étudiants en besoins éducatifs particuliers, aux étudiants en situation de longue maladie, aux étudiants entrepreneurs, aux artistes et sportifs de haut niveau et aux étudiants exerçant les activités mentionnées à l'art. L 611-11 du code de l'éducation.

### **Sportifs de haut niveau (SHN) :**

Le SUAPS peut attester de ce statut de SHN et diffusera la liste des étudiants SHN largement dans les départements et composantes.

Les étudiants qui souhaitent bénéficier d'aménagements particuliers liés à ce statut doivent apporter un justificatif et donner le calendrier des compétitions.

Les étudiants bénéficiant de ce statut doivent informer les départements des changements de calendrier au moins 15 jours avant.

Le SUAPS enverra la liste des étudiants ayant une pratique sportive et participant à des compétitions (hors SHN).

Les formations éviteront de placer les contrôles continus et les examens le jeudi après-midi.

Epreuves de substitution proposée par la formation.

Une date limite est à fixer pour se déclarer SHN : la commission SUAPS se réunit en juin, mi-octobre et mi-novembre.

### **Handicap :**

Respect des textes réglementaires visés plus haut.

Le médecin et les infirmières évaluent les besoins et aménagements nécessaires, en lien avec les responsables pédagogiques.

La Commission Consultative Handicap (CCH) émet un avis et le Président décide des mesures d'accompagnement.

Le BVE assure la mise en place et le suivi des mesures d'accompagnement

### **Statut d'Etudiant Salarié :**

Peuvent demander à bénéficier de ce statut, les étudiants-salariés qui justifient d'une activité professionnelle d'au moins 10h par semaine en moyenne.

Il doit attester de son statut de salarié (attestation de l'employeur).

Il est dispensé d'assiduité à l'ensemble des enseignements.

Il peut ne pas passer le contrôle continu et est invité à passer l'examen terminal.

Si seul le contrôle continu est proposé, un examen terminal doit être prévu pour l'étudiant salarié.

### **Les étudiants « empêchés »**

Sont concernés les étudiants qui ne rentrent pas dans la catégorie des étudiants en situation de handicap et qui présentent un problème de santé temporaire (foulures, entorses, hospitalisation, plâtre...).

Des aménagements peuvent être mis en place selon les ressources disponibles (personnel, matériel) de la formation et sont sous sa responsabilité.

La demande d'aménagement se fait auprès d'un médecin du SUMPPS, par l'étudiant, qui rédige un avis médical à validité temporaire.

L'étudiant doit déposer le document, dans un délai de deux jours ouvrables avant la date de l'évaluation, auprès du service scolarité de la formation concernée.

L'aménagement d'examens est pris en compte par la formation en fonction des règles d'organisation de l'examen .

### **Autres situations particulières :**

Principe : application du régime salarié

Statut	Justificatifs
--------	---------------



Artiste de haut niveau	Inscription au conservatoire ou école des beaux-arts.
Étudiant suivant un double cursus	Certificat de scolarité
Étudiant effectuant un service civique	Contrat d'engagement
Étudiant participant à la réserve militaire	Contrat d'engagement
Étudiante enceinte	Certificat médical, attestation de grossesse
Étudiant chargé de famille	Livret de famille

## 7. Examens

- Le sujet d'examen doit spécifier clairement les documents autorisés et outils numériques ou connectés autorisés, à défaut aucun document ne peut être utilisé par l'ensemble des étudiants.

## 8. LanSAD et CLES

### *Note liminaire aux rédacteurs des guides des études*

Le Service LanSAD/CRL/CLES est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire : [lansad@univ-littoral.fr](mailto:lansad@univ-littoral.fr) - 03.21.99.41.87

Le Département Langues & Langues Appliquées est responsable des modalités de ventilation des services des enseignants(-chercheurs) de langues. Son Conseil a créé une Commission LanSAD dédiée à la gestion d'éventuelles contestations de résultats dans l'UE LanSAD, en lien direct avec les Présidents des jurys des formations.

### **Modalités de Contrôle de Connaissances et de Compétences en LanSAD en Master**

*Ce cadrage concerne les langues 1 mais également les 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> langues obligatoires ou en option obligatoire.*

- **M1**

Chaque étudiant est évalué en langues au moyen de 6 évaluations donnant lieu à 3 notes par semestre.

Les évaluations de compréhension orale (CO) et de production orale (production en continu et/ou interaction) (PO), donnent lieu à **une note de Pratique de la Langue Orale (PLO) représentant 40% de la note semestrielle.**

Les évaluations de compréhension écrite (CE) et de production écrite (PE), donnent lieu à **une note de Pratique de la Langue Ecrite (PLE) représentant 40% de la note semestrielle.**

En complément des enseignements, les étudiants effectuent au minimum 10 heures de travail en autoformation guidé au Centre de Ressources en Langues (dans les lieux d'accueil du CRL) ou à distance sur Internet. Ce travail, évalué en deux périodes, donne lieu à une **note de Travail en Autoformation Guidée (TAG) représentant 20% de la note semestrielle.**

L'autoformation est comprise comme le moment où l'étudiant choisit ses modalités d'apprentissage avec les moyens offerts par le dispositif LanSAD (outils du CRL, ateliers de conversation, tutorat, CALAO...), en fonction de son niveau de départ, de son potentiel et de ses objectifs. Elle est guidée par l'enseignant qui prendra en compte dans sa notation : la réalisation effective des dix heures de travail, la régularité, la cohérence, la description et l'analyse du travail effectué (« carnet de bord »).

Le niveau minimum requis en Master est le **niveau B2+ du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL).**

Dans le cas de l'UE LanSAD non acquise en session 1 :

- si l'une (ou plusieurs) des 3 notes est supérieure à 10, la note est conservée en session 2 ;
- si l'une (ou plusieurs) des 3 notes est inférieure à 10, l'étudiant repasse la PLO, la PLE ou le TAG correspondant en session 2.

Dans le cas de l'UE LanSAD non acquise en session 1 et 2, pour un étudiant doublant son année :

- les notes de PLE, PLO et TAG ne sont pas conservées ; l'étudiant doublant doit repasser l'intégralité des épreuves de l'UE (3 notes).

### **Déroulement des sessions 1 et 2 en M1**

Compétences évaluées	SESSION 1		SESSION 1	SESSION 2	NOTES
			<i>Épreuve de substitution</i>		
<b>Pratique de la Langue écrite</b>	CE	PE*	épreuve de PLE	épreuve de PLE	<b>PLE (40%)</b>
<b>Pratique de la Langue orale</b>	PO	CO*	épreuve de PLO	épreuve de PLO	<b>PLO (40%)</b>
<b>Autoformation guidée</b>	TAG	TAG	délai supplémentaire	délai supplémentaire	<b>TAG (20%)</b>

\* Dans la mesure du possible, les épreuves de compréhension orale et de production écrite seront communes aux étudiants de M1 d'un même parcours. Ces épreuves auront lieu le même jour, sur un même créneau.

- **M2S3**

### **Intégration du CLES en M2 – semestre 3**

En plus des évaluations du semestre en langues, le semestre 3 de M2 intègre une note de CLES (Certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur) à hauteur de 50% de la note semestrielle de langue 1. L'étudiant doit donc se présenter au CLES dans la langue choisie en langue 1.

Toute autre certification que le CLES pourra faire l'objet d'une validation, totale ou partielle, par la Commission LanSAD. Par ailleurs, une certification (CLES ou autre) obtenue antérieurement au M2S3 sera prise en compte par la Commission LanSAD.

L'orientation des étudiants vers le CLES B2 ou le CLES B1 sera effectuée en fonction des résultats obtenus au test de positionnement, ou sur proposition de l'enseignant, après accord du Président du jury CLES.

### Déroulement des sessions 1 et 2 en M2S3

Compétences évaluées	SESSION 1		SESSION 1	SESSION 2	NOTES
			<i>Épreuve de substitution</i>		
<b>Pratique de la Langue écrite</b>	CE	PE*	épreuve de PLE	épreuve de PLE	<b>PLE (20%)</b>
<b>Pratique de la Langue orale</b>	PO	CO*	épreuve de PLO	épreuve de PLO	<b>PLO (20%)</b>
<b>Autoformation guidée</b>	TAG	TAG	délai supplémentaire	délai supplémentaire	<b>TAG (10%)</b>
<b>CLES</b>	Session unique		<i>Orientation vers les épreuves de substitution, sans possibilité d'obtenir la certification</i>	<i>Orientation vers les épreuves de session 2, sans possibilité d'obtenir la certification</i>	<b>CLES (50%)</b>

\* Dans la mesure du possible, les épreuves de compréhension orale et de production écrite seront communes aux étudiants de M2 d'un même parcours. Ces épreuves auront lieu le même jour, sur un même créneau.

**Tableau de conversion des compétences évaluées au sein d'une même session CLES** en notes pour les étudiants de M2S3 (1 compétence B2 = 4 points / 1 compétence B1 = 3 points)\*\*

COMPÉTENCES VALIDÉES	0 compétence B1	1 compétence B1	2 compétences B1	3 compétence s B1	4 compétences B1
0 compétence B2	0	3	6	9	12
1 compétence B2	4	7	10	13	
2 compétences B2	8	11	14		
3 compétences B2	12	15			
4 compétences B2	16				

\*\* Attention, le CLES B2 est obtenu si et seulement si toutes les compétences de niveau B2 sont validées au moment de leur évaluation ; le CLES B1 est obtenu si et seulement si toutes les compétences de niveau B1 (ou B2) sont validées au moment de leur évaluation. Une compétence C1 évaluée au cours d'une certification CLES ou équivalente = 5 points.

### Bonus Centre de Langues (LV2-LV3) et CLES

Les enseignements facultatifs suivis dans le cadre du Centre de Langues donnent lieu à des évaluations sur le même format que celles prévues dans les MCCC LanSAD de Master (cf. supra), mais n'incluent au que 5 heures minimum de Travail en Autoformation Guidé (TAG). Le CLES n'est pas intégré dans les notes finales de Master. La moyenne des 3 notes donne lieu à une note prise en compte dans le Bonus chaque semestre.

Au Centre de Langues, un étudiant ne peut pas s'inscrire dans un cours dont il maîtrise déjà parfaitement la langue enseignée (niveau C2 du CECRL). Si un étudiant a déjà validé un niveau dans une langue, il devra alors obligatoirement s'inscrire dans le niveau supérieur, s'il se réinscrit dans cette même langue, l'année suivante.

La réussite totale ou partielle au CLES (ou autre certification) dans une langue autre que la langue 1 donne lieu à l'attribution d'une note bonus selon les tableaux de conversion des notes CLES en Licence pour le 2<sup>e</sup> semestre de l'année d'études en cours.

De même, toute certification en langue, en dehors des cas énoncés ci-dessus, pourra faire l'objet d'une demande de conversion en points bonus par la Commission LanSAD.

## 9. Catalogue des bonus 2023-2024

---

### Sport et culture

- Activités sportives
- Atelier vidéo (site de Dunkerque)
- Troupe universitaire (site de Dunkerque) Piste sur scène (site de Boulogne-sur-Mer)

### Langues et expression

- Cours de langues
- Certification langue - CLES Projet Voltaire
- CEL'quence (site de Dunkerque)

### Engagement étudiant

- Tutorat pédagogique
- Engagement étudiant et citoyen

### Découvertes et immersions

- Stage volontaire
- Semestre ou année de césure
- Sessions de l'étudiant créateur

### Unités d'enseignements

- UE d'ouverture
- UE suivie dans une autre formation

L'intégralité du catalogue des bonus est à retrouver sur votre ENT dans l'onglet « Services administratifs » puis « Espace de documents ».

## 10. Lutte contre les discriminations, le harcèlement et les violences sexistes

---

Votre Université met en place un dispositif de signalement et d'alerte des discriminations, du harcèlement et des violences sexuelles et sexistes dont vous pourriez être victime dans votre vie étudiante. Vous pouvez écrire au mail à l'adresse : [stop.discrimination@univ-littoral.fr](mailto:stop.discrimination@univ-littoral.fr) ou rencontrer sur chaque pôle de l'ULCO un des trois référent.es (étudiant.e, enseignant.e et agent.e). Toutes les infos et les coordonnées sur <https://egalite.univ-littoral.fr/>

